



Flash' Abeilles N°57 Automne 2021

Bulletin d'information de l'ADA Grand Est

1

SOMMAIRE

Actualités régionales

page 2

- Une année catastrophique
- Infestation Varroa : données régionales 2021
- Activités de l'ADA Grand Est
- Agenda

Article thématique

page 7

- Etude sur la baisse d'efficacité des médicaments contre Varroa

Actualités nationales

page 8

- Pertes hivernales 2021 : premiers résultats de l'enquête nationale
- Pensez à déclarer vos ruches
- Observatoire de la production de miel et de gelée royale
- 5 articles sur le marché du miel en 2020
- Nouvel arrêté "Mention abeille"
- 3ème session du MOOC Abeilles et Environnement
- FORMIC PRO, nouveau médicament de lutte contre Varroa
- Vols de ruche - informations et conseils

Avec le partenariat de :



Les cadres sont restés vides et les abeilles ont souffert de famine durant la saison 2021. Crédit : ADA Grand Est

Les **FLASH'ABEILLES** sont destinés aux apiculteurs chevronnés comme aux débutants. Ils paraissent au rythme de 2 numéros par an (début et fin de saison). Pour le recevoir, gratuitement et par e-mail, [inscrivez-vous à cette adresse](#).

Pour nos adhérents, un **flash spécial INFO RAPIDE** est envoyé régulièrement pour les informer des actions en cours, des informations techniques et des dernières actualités importantes. Pour le recevoir, [adhérez à l'ADA Grand Est](#).

Pour tous, le **site internet de l'ADA** propose de nombreuses informations - www.adage.adafrance.org

Actualités Régionales

Une année catastrophique

Le gel tardif puis la persistance du froid et de la pluie durant le printemps et l'été 2021 ont entraîné une production de miel très faible ainsi que de nombreux problèmes sur le cheptel apicole de la région.

Moins 90% de production en Alsace

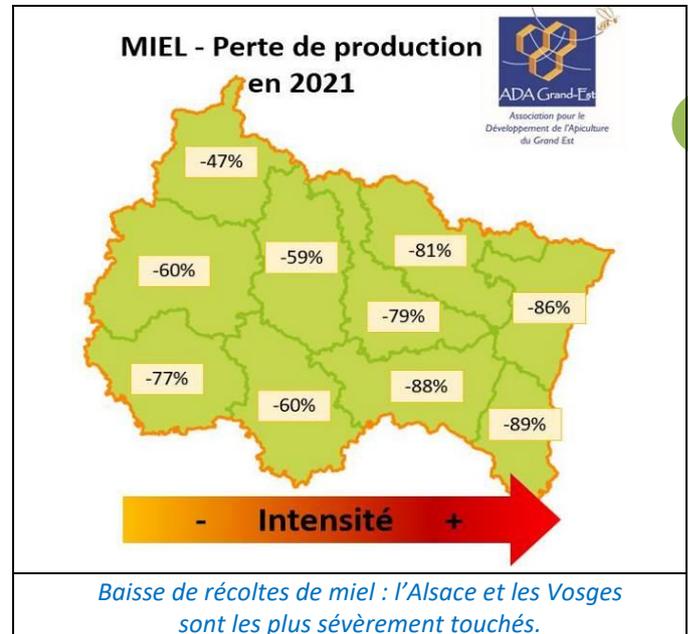
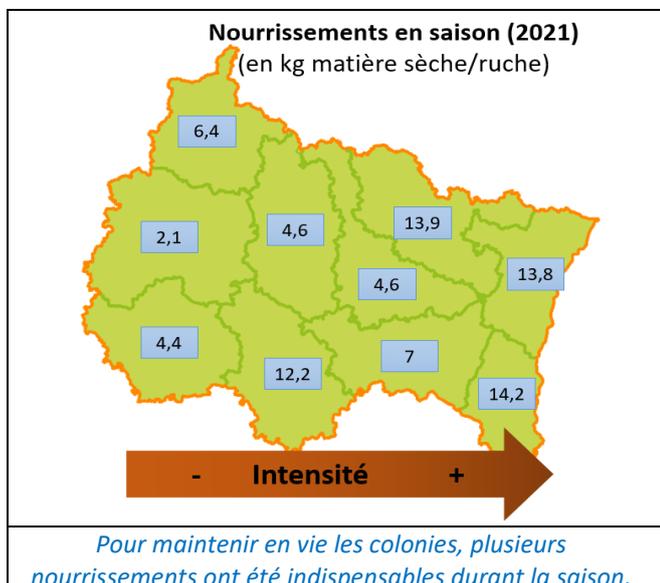
Les témoignages d'apiculteurs professionnels sont nombreux dans le dossier d'enquête réalisé par l'ADA Grand Est pour solliciter la reconnaissance des calamités agricoles. Non seulement les récoltes de miel ont été divisées par 10 en Alsace, mais aussi les abeilles ont fortement souffert de la famine, avec pour conséquence des ruches moins peuplées et nécessitant l'intervention de l'apiculteur pour ne pas mourir de faim.

Les problèmes se sont poursuivis avec un essaimage très important (plus de 50% sur certaines exploitations) qui s'est conclu par de nombreux échecs : les pluies ont empêché les vols de fécondation des jeunes reines, causant de nouvelles pertes.

Ma pire saison en 40 ans de carrière ...

« D'habitude, lors des mauvaises années, il y a au moins une miellée qui fonctionne quand même, mais pas en 2021 », témoigne un apiculteur professionnel, qui ajoute : « J'ai moins produit cette année avec 400 ruches que je n'avais produit en 2017 avec 40 ruches, avant mon installation ».

Bilan des récoltes en Alsace : 2 ou 3 kg de miel par ruche (contre 25 en année de référence) et des problèmes pour renouveler le cheptel.



Le travail aura pourtant été conséquent tout au long de la saison pour minimiser les dégâts et maintenir les ruches en vie : achats de reines, de sirop, déplacements de ruchers, heures de travail en plus, etc.

La situation n'est pas plus reluisante en Lorraine ou en Champagne-Ardenne, malgré quelques récoltes de miels de Colza ou de Tournesol.

L'enquête menée en août, avant la dernière miellée de l'année (luzerne), indiquai déjà des pertes de production de l'ordre de 50% à 80%. Or, la luzerne n'a rien donné non plus cette année.

Un stock sous tension

Seuls les stocks de miel des années précédentes permettent aux 400 exploitations apicoles du Grand Est de tenir. Certaines seront pourtant dans l'incapacité à se verser un revenu cette année. Plus que jamais, les producteurs ont besoin de la reconnaissance des calamités agricoles.

Vu la conjoncture actuelle, on pourrait s'attendre à une hausse des prix du miel, cependant elle n'est pas constatée actuellement sur le prix du gros et reste modérée sur le prix du détail.

Plus de détails : Consultez notre dossier [Calamité agricole miel 2021 - ADA Grand Est](#)

Infestation Varroa : données régionales 2021

Suivre l'infestation par la parasite Varroa permet de ne pas rester aveugle sur la situation de ses colonies d'abeilles et de pouvoir réagir à temps, avant l'apparition des symptômes.

Différentes techniques de suivi existent (voir nos tutoriels).

Afin de soulager une partie du travail, l'ADA propose à ses adhérents qui réalisent ces suivis de compter les varroas pour eux (méthode de lavage avec un détergent, plus précise que les lavages avec de l'alcool ou du sucre glace).

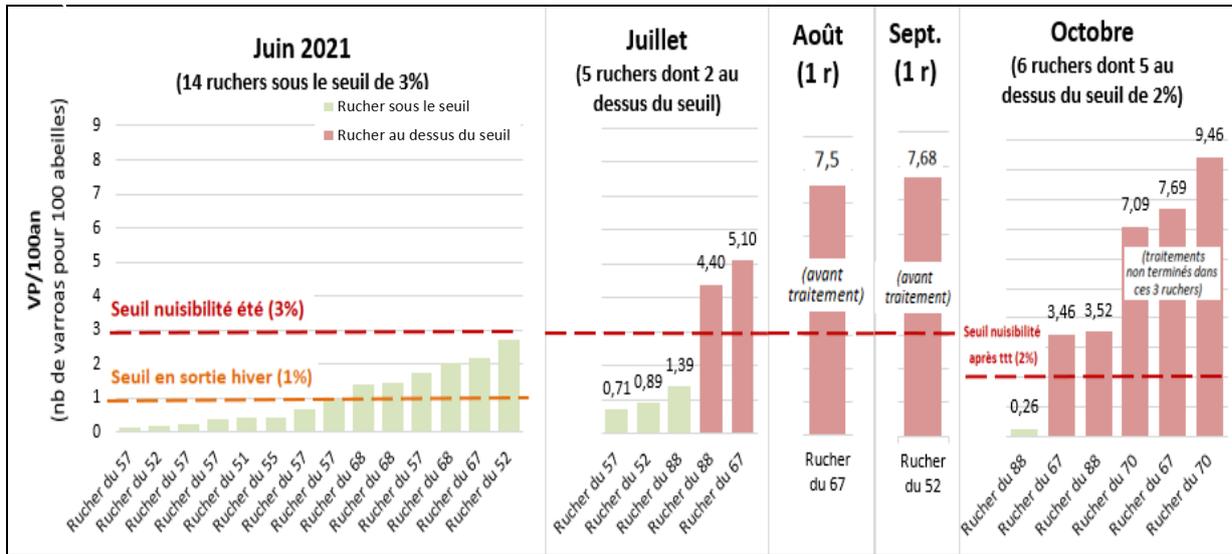
Résultats : En 2021, 15 participants nous ont envoyés leurs échantillons et/ou leurs résultats de comptages de « nombre de parasites pour 100 abeilles » pour un total de 448 ruches (27 rucher).

Les résultats ont été communiqués aux participants qui ont pu adapter leur stratégie de lutte.

Un bilan global a été présenté à nos adhérents via les Info'Rapide. En voici un résumé

Les données 2021 en Grand Est

- 15 apiculteurs
- 27 rucher
- 448 colonies



Graph. : infestations varroa de chaque rucher participants (moyenne du rucher).

Sortie d'hiver : Pas de données. Les conditions climatiques n'ont pas permis d'ouvrir les ruches.

Début d'été : les 14 rucher sondés en juin montrent une infestation moyenne plutôt basse, sous la barre des 3 varroas pour 100 abeilles (3%), seuil de nuisibilité économique à partir duquel la production est impactée (Apimodel INRA, Kretschmar et al. 2017). Sept de ces rucher avaient cependant une infestation moyenne supérieure à 1% (seuil limite en sortie d'hiver à partir duquel les colonies pourraient souffrir de varroa pendant la saison). En juillet, 2 des 5 rucher sondés ont une infestation élevée d'environ 5 varroas pour 100 abeilles : sur ces rucher, la santé des colonies est déjà affectée par le parasite, ainsi que les capacités de récoltes de miel. Les 3 autres rucher ont encore une infestation basse (sous les 3%).

Fin d'été : Les deux rucher sondés en août/septembre montrent des infestations de plus de 7% (les traitements n'avaient pas encore été posés). Ce niveau d'infestation est plus élevé que celui relevé en 2020 (3.5% en août en 2020, sur 8 rucher sondés).

Octobre : 3 rucher ont été sondé après la fin des traitements (Apivar® ou Apitraz®). Un seul est sous la barre des 2% (seuil théorique au-dessus duquel les colonies pourraient souffrir de varroa au cours de l'hiver et/ou lors de la saison suivante) tandis que les 2 autres sont autour de 3.5%. Trois autres rucher ont été sondés alors que les traitements étaient en place mais n'étaient pas terminés (traitements Apivar® en place depuis 5 semaines soit la moitié du temps de traitement ou traitements Apitraz® en place depuis 4 semaines soit 66% du temps de traitement). Ces rucher présentaient des symptômes sur les abeilles et le couvain (abeilles aux ailes déformées et/ou couvain en mosaïque). La date de pose des médicaments, trop tardive, n'a pas permis aux abeilles d'hiver d'éviter la pression Varroa.

Attention : ces informations ne valent que pour les rucher ayant participé. Il n'est pas pertinent de tirer des conclusions sur des rucher n'ayant pas été sondés car l'infestation est très variable d'une ruche à l'autre en fonction de nombreux paramètres (dynamique de ponte, quantité de couvain sur l'année, essaimage éventuel, profil de lutte).



Rappel: Les dégâts provoqués par varroa font une apparition brutale en fin d'été, car la reine ralentit sa ponte alors que la population varroa est développée. La « pression varroa » s'intensifie en conséquence sur le couvain restant (nb de varroas/larve).

Pour assurer la naissance d'abeille d'hiver en bonne santé, il est important que la population varroa soit déjà maîtrisée dès le mois de septembre (période à laquelle sont élevées les abeilles d'hiver).

Tutoriels :

- Fiche 2 : [Évaluer l'infestation varroa d'une colonie](#)
- [MESURE DE L'INFESTATION VARROA - Etude participative](#) (page web et vidéo).

Suivant le médicament choisit, la durée de son action varie. Consulter les notices d'emploi des médicaments et les conseils apportés par les PSE (Plan Sanitaire d'Élevage).

Vous pouvez aussi demander conseil à votre vétérinaire spécialisé. Des méthodes de rupture de ponte peuvent également permettre d'optimiser les stratégies de lutte.

Activités de l'ADA Grand Est

Voici une présentation de certaines actions phares de l'année. L'ensemble des activités de l'ADA sera présenté dans notre bilan d'activité, début 2022.

Journée Technique Apicole

Notre rendez-vous régional annuel s'est tenu le 07 octobre 2021 à Villers-les-nancy et a permis de vous présenter les actualités scientifiques et techniques de l'apiculture. Les 70 participants ont également pu se rencontrer et échanger sur leurs pratiques.

Les interventions de cette édition 2021 portaient sur différentes thématiques :

- [La présentation de l'exploitation de Nicolas GIRARD](#) avec un focus sur l'atelier d'élevage et de sélection.
- [La méthode de retrait de couvain pour la gestion Varroa](#)
- [La production et la valorisation de la Propolis](#)
- [Le calcul du coût de production d'un Kg de miel et son intérêt pour la gestion de son exploitation.](#)



70 personnes ont participé à notre Journée Technique.

Merci à nos sponsors : Ruches-et-cadres ; Vétopharma ; Icko-apiculture et la Région Grand-Est.

Des formations techniques spécialisées

Notre [catalogue de formations apicole de l'automne/hiver](#) propose aux adhérents un programme complet, réparti au mieux sur l'ensemble de la région. Nous sollicitons des intervenants reconnus pour leur expertise, leur pédagogie et leur expérience de terrain.

En novembre, ont déjà eu lieu : une formation sur la gestion d'un atelier élevage de reines avec Sophie DUGUE ; des ateliers pour rédiger les documents règlementaires nécessaires dans les exploitations ainsi qu'une nouvelle formation à l'insémination, dans la Marne, avec Apinov.

Les prochaines formations porteront sur l'élevage, mais aussi sur la communication (positionnement commercial, utilisation des réseaux sociaux), le calcul des coûts de production ou encore l'organisation de son travail sur l'exploitation.



Ces formations professionnelles font appel aux fonds de VIVEA. Tout apiculteurs professionnels ou cotisants solidaires peut bénéficier de tarifs VIVEA.



Formations pour les associations apicoles

En 2021, trois formations ont été réalisées par l'ADA Grand Est pour les associations apicoles : Atelier suivi varroa (Meurthe et Moselle) ; Formation préparer l'hiver (Aube) et Formation nutrition de l'abeille (Marne).

Lors de son assemblée générale du 17 novembre, la FRAGE a décidé de poursuivre son adhésion au collège 3 de l'ADA Grand Est avec comme objectif d'augmenter ces interventions (jusqu'à 13 journées de formation/animation sont dédiées au collège 3).

Aussi, je vous invite à vous manifester dès maintenant en contactant l'ADA Grand Est (adage@adage.adafrance.org) avec copie à la FRAGE (frage.api@gmail.com). La FRAGE appuiera les demandes des associations adhérentes à la FRAGE. Rappel : un forfait de 100€ est demandé à l'association recevant la formation.

Le Président de la FRAGE - Hubert DURUPT



Atelier pratique « suivi Varroa » en Meurthe et Moselle

5

Accompagnements/ visites des exploitations

Plus de 15 exploitations apicoles ont profité cette année d'une visite-bilan par notre technicien, afin de bénéficier d'un accompagnement "à la carte" sur leurs problématiques :

Difficultés rencontrées sur un atelier, réflexion sur un projet de bâtiment, accompagnement sur les pratiques techniques ou sur l'organisation de la saison, appui à la mise en conformité réglementaire (HACCP, DUERP, étiquetage ...) et plus généralement, obtenir des réponses à leurs questions "apicoles".

Cet appui individuel permet d'avoir un regard extérieur afin améliorer les points clés de l'exploitation.

En parallèle, un accompagnement collectif des adhérents investit dans un programme collectif de sélection a été réalisé :

Cette animation de groupe permet d'optimiser les échanges entre apiculteurs et de coordonner les étapes indispensables à ces travaux : préparation des ruches à mâles et des ruchers de fécondation, organisation des mouvements de nucléis de fécondation, etc. Les échanges de reines (fécondées sur site ou inséminées) entre les participants permettent en année 2 de tester les performances de chaque lignée sur des sites homogénéisés.

Améliorer les ressources mellifères par des partenariats agriculteurs-apiculteurs

Le développement d'un environnement favorable aux abeilles passe par l'amélioration de la ressource mellifère autour des ruchers. Pour cela, l'ADA a de nouveau mis à disposition des apiculteurs des semences mellifères gratuitement (prairies et intercultures mellifères, en conventionnel et en BIO).

De plus, des accompagnements pour mettre en place des partenariats agriculteur-apiculteur ont été réalisés. Des visites chez des agriculteurs avec des apiculteurs adhérents ont ainsi eu lieu pour apporter le conseil sur les aménagements mellifères à mettre en place en fonction du système agricole et des besoins de l'apiculteur.





Rencontres en région « Bilan de saison »

Trois journées réparties dans la région ont été organisées cet automne afin d'aller à la rencontre des apiculteurs, adhérents ou non à l'ADA Grand Est.

L'objectif premier de ces moments d'échanges était de recueillir les problématiques rencontrées par les apiculteurs pluriactifs et professionnels de la région pour développer toujours plus des actions répondant aux attentes du terrain.

Le début de journée a été consacré à un point sur la saison apicole 2021 et à des présentations de projets de l'ADA. Les différentes thématiques de l'apiculture ont ensuite été passées en revue afin de discuter des

enjeux pour les années à venir et les besoins en accompagnement des apiculteurs.

Les volets les plus débattus concernent la gestion économique des exploitations, la commercialisation des miels et la ressource mellifère. Fort est de constater que les apiculteurs sont inquiets de l'évolution des différents paysages botaniques, que ce soit dans la composition des futures essences des forêts ou des assolements à venir en plaine.

Nous allons donc dès début 2022 engagés des réflexions via les commissions thématiques de l'ADA pour construire des projets et actions concrètes.

6

Apiculture en Grand Est - Bilan de la saison 2020

L'ADA a réalisé une enquête technico-économique auprès des apiculteurs professionnels et pluriactifs du Grand Est. La participation active des apiculteurs à cette enquête nous permet de vous restituer aujourd'hui des données précises et détaillées sur l'organisation des exploitations apicoles de notre région et de mettre en lumière l'importance de la filière apicole du Grand Est.

Nous vous invitons à consulter les documents en ligne :

- [Plaquette de synthèse « L'apiculture en Grand Est »](#)
- [Résultats détaillés de l'enquête "L'apiculture en Grand Est - Bilan de saison 2020"](#)

Agenda

• Visio-conférence sur « Les intrants en apiculture ».

L'ADA et le GTV GE vous proposent d'assister à une visio-conférence sur les bénéfices et les risques apportés par les intrants utilisés en apiculture (intrants physiques, chimiques ou biologiques).

Cette présentation, animée par le Dr Lejeune, sera pédagogique et traitera d'aspects concrets sur la cire, les médicaments ou toute substance active.

Elle abordera notamment l'hygiène du matériel, la qualité des produits de nourrissage et la question des intrants biologiques. La traçabilité des intrants sera aussi abordée.

La participation à cette visio-conférence est gratuite et ouverte aussi bien aux apiculteurs amateurs que pluriactifs ou professionnels.

Pour y assister il vous suffira de cliquer sur le lien suivant :

Le 5 janvier, de 8h à 9h30

<https://us06web.zoom.us/j/84792388508>

En cas de problème de connexion vous pouvez aussi rejoindre la conférence par téléphone en composant le **01 70 95 01 03** puis en tapant l'Identifiant **847 9238 8508**

Le 2 février, de 8h à 9h30

<https://us06web.zoom.us/j/83213010150>

En cas de problème de connexion vous pouvez aussi rejoindre la conférence par téléphone en composant le **01 70 37 22 46** puis en tapant l'Identifiant **832 1301 0150**



• Assemblée Générale de l'ADA Grand Est

L'AG de l'ADA Grand Est se tiendra le **mardi 25 janvier 2021**, au Domaine de l'Asnée à Villers-lès-Nancy. Les détails seront mis dans les actualités de notre site www.adage.adafrance.org. Inscription obligatoire pour la bonne organisation des repas.

Article thématique

Etude sur la baisse d'efficacité des médicaments contre Varroa

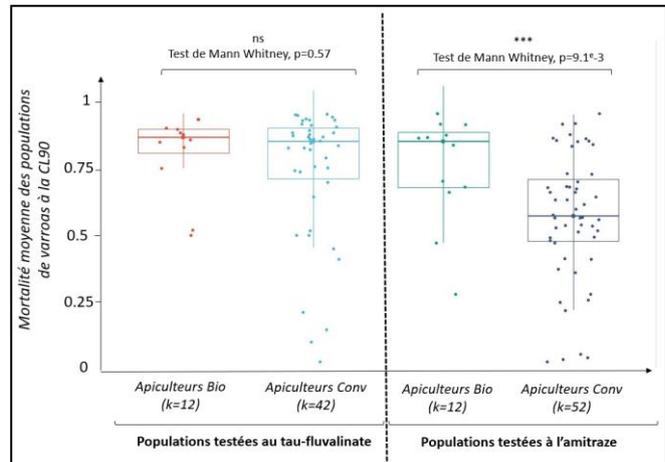
Une thèse sur la sensibilité de Varroa aux médicaments à base d'amitraz et de tau-fluvalinate fait avancer nos connaissances sur la mise en place de formes de résistances, en France.

Depuis quelques années, des témoignages contradictoires se font entendre. Pour les uns, les traitements habituels semblent avoir perdu en efficacité, tandis que pour les autres ces mêmes traitements demeurent parfaitement satisfaisants. Jusqu'à présent, les études existantes n'avaient pas permis de mettre en évidence d'échecs de traitements avec les médicaments à base d'amitraz (Apivar ou Apitraz). Des problématiques de « nombre de varroas résiduels » après traitement étaient mise en lien avec les niveaux d'infestation trop élevés, atteints avant traitement.

Les travaux de thèse de Gabrielle Almecija ouvrent une nouvelle fenêtre de compréhension : l'acquisition des formes de résistance, variables en fonction des populations de varroas, ont été mises en évidence concernant l'amitraz.

La chercheuse explique l'existence de niveaux de résistance. L'origine de la résistance à l'amitraz est à ce jour non-évaluée mais pourrait provenir de meilleures capacités métaboliques et physiologiques permettant, à grand frais énergétiques, de mieux supporter cette molécule. C'est pourquoi, une résistance à l'amitraz n'aurait pas le même impact sur l'efficacité du traitement qu'une résistance au tau-fluvalinate (médicament Apistan). Les varroas peuvent rapidement acquérir une résistance au tau-fluvalinate grâce à quelques mutations sur la cible de la molécule. Ce n'est pas le cas pour l'amitraz.

L'étude a mesuré en laboratoire les niveaux de résistance de nombreuses populations varroas issues des échantillons de couvain Français.



7

Bilan : chez les apiculteurs « en conventionnel », les niveaux de résistance des populations de varroas sont très variés : ils vont de « aucune/sensible » à « résistance forte/peu sensible ». Concernant les varroas collectés chez des apiculteurs « en Bio », les niveaux de résistance sont beaucoup plus bas (ce qui est logique, ces varroas n'étant pas exposés à l'amitraz).

Bonne nouvelle : ces travaux montrent qu'une partie des populations varroas reste sensible à l'amitraz.

Une des conclusions qui en est tirée porte sur l'importance de l'alternance des médicaments afin de retarder l'apparition de formes de résistances plus performantes. L'emploi du médicament Apistan, par exemple, pourrait permettre cette alternance (l'arrêt de l'emploi de ce médicament a permis de faire diminuer la fréquence de populations de varroas résistant à ce médicament). Attention cependant car la mise en place d'une résistance au tau-fluvalinate peut revenir rapidement à son niveau passé.

Une autre conclusion est de dire que la diversité des traitements utilisés par les apiculteurs permet de limiter le développement d'une seule résistance. Les apiculteurs en Bio conservent des populations de varroas sensibles à l'amitraz/tau-fluvalinate alors que les apiculteurs "conventionnels" conservent des populations sensibles à l'acide oxalique, par exemple.



2. Evaluation des résistances

Méthode (Maggi et al. 2008)

- Contamination des boîtes de Petri**
 - Préparation des solutions à base d'hexane
 - Plusieurs concentrations
 - Témoin : Hexane
- Collecte des varroas (couvain)**
 - Collecte des fondatrices matures
 - 4 réplicats de 15 varroas = 60 varroas / concentration
- Mise en contact des varroas (1h)**
 - Etuve : 30±1°C, HM 60±10%
- Transfert des varroas dans des boîtes non-contaminées**
- Observation des mortalités (24h)**
 - Etuve : 30±1°C, HM 60±10%

Source : Mémoire de thèse - ALMECIIA - 12/10/21

En savoir plus

- **Communication d'Apinov sur la thèse de G. Almecija.**

« Dans cet article nous avons notamment pu mettre en évidence une corrélation entre les tests de résistance réalisés en laboratoire et l'efficacité sur le terrain. *Par exemple, une résistance de 60 % au laboratoire équivaut à une efficacité d'environ 83 % sur le terrain.* La modélisation du traitement APIVAR a aussi permis de mieux comprendre le fonctionnement du médicament. Par exemple, la résistance peut être définie comme une réduction de l'efficacité quotidienne (Kt) du médicament. *Un apiculteur peut gérer un niveau de résistance jusqu'à environ 40 %.*

Un grand merci à Gabrielle Almecija pour son travail, ainsi qu'à l'IRBI, à Vita Beehealth, et à l'ADA AURA pour leurs précieuses données ». Vous pouvez retrouver l'article avec le lien suivant : <http://doi.org/10.1002/ps.6698> L'article est malheureusement payant. Nous le diffuserons dans son intégralité dès qu'il sera passé dans le domaine public ».

- [Article de l'ADA AURA résumant les conclusions d'une étude sur l'efficacité de l'Apivar et sur la sensibilité des varroas à sa matière active \(étude GALITRAZE\).](#)

8

Actualités nationales

Pertes hivernales 2021 : 1er résultats de l'enquête nationale

Depuis cette année, notre enquête sur les pertes hivernales est réalisée de façon coordonnée avec les services de l'Etat (DGAL). Cette fusion de notre enquête régionale avec l'enquête nationale a été le fruit d'un long travail qui a permis de rassembler les questions techniques de différents organismes (ADA Grand Est, ADA AURA et le GDSA 12).

Un [premier bilan de cette enquête 2020-2021](#) est disponible sur le site de l'ESA.

Résultats principaux :

- **Pertes en France : 15,8%** de ruches mortes + 9% de non-valeurs (total 24,8 %).
- **Pertes en Grand Est : 14%** de ruches mortes + 8% de non-valeurs (total 22%).

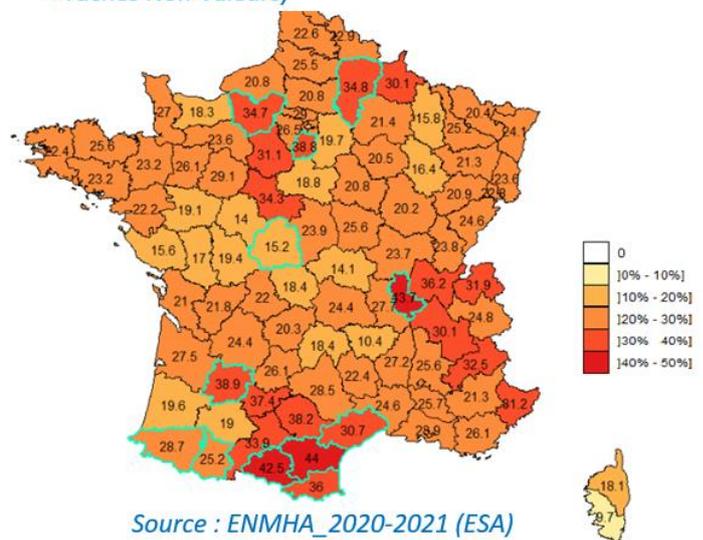
Ce niveau de pertes est bas comparé aux autres régions de France proche. Il est proche de la moyenne sur 10 ans observée pour notre région (qui est de 12% de ruches mortes + 7% de non-valeurs ; voir nos [Bilans des pertes de ruches \(Grand Est\)](#)).

- **Participation nationale : 24.4%**. En Grand Est 2.077 apiculteurs ont participé (1/4 des apiculteurs de la région) soit deux fois plus que l'an passé.

Un second bilan, plus détaillé, est attendu pour 2022.

Vous pouvez également consulter l'article du GDS Grand Est qui détaille les résultats de la région Grand Est : [bulletin d'information n°7 – GDS GE](#).

Toutes pertes (ruches mortes + ruches Non-valeurs)



Source : ENMHA_2020-2021 (ESA)

Rappel : cette enquête nationale est envoyée uniquement aux apiculteurs ayant coché la case « **autorise l'administration à communiquer avec vous** » dans leur déclaration annuelle de ruchers.



Pensez à déclarer vos ruches!

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour déclarer vos ruches ! Cette déclaration est obligatoire, et ce dès la première ruche possédée. Elle est aussi utile, pour vous accompagner en cas de problèmes sanitaires, mortalités, suspicions d'intoxication, etc.

Rappelons qu'il convient de déclarer **toutes ses ruches**, ruchettes et nucléis compris. Il convient également de déclarer **tous ses ruchers**, même ceux qui ne sont pas utilisés au jour de la déclaration.

- [Déclaration annuelle de ruchers – SERVICE EN LIGNE](#)
- [Informations et déclaration par courrier](#)

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



Pensez à cocher la case "autoriser l'administration à communiquer avec vous", afin de recevoir l'enquête sur les mortalités hivernales !

9

Observatoire de la production de miel et de gelée royale

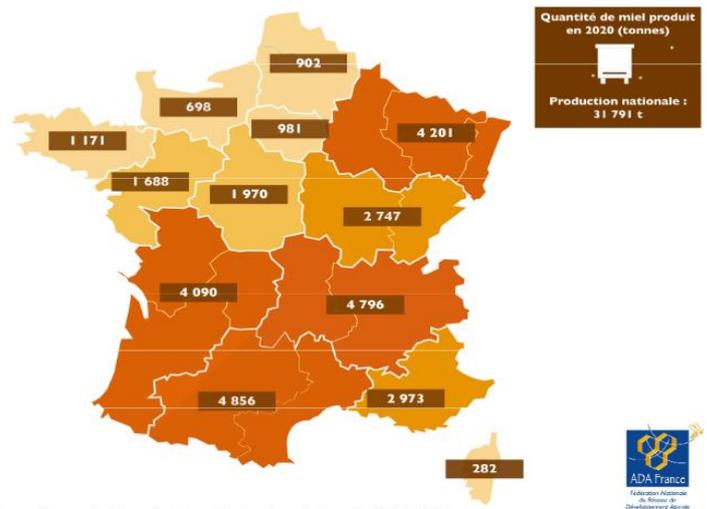
L'enquête nationale sur la saison 2020 est parue sur le site de France Agrimer. Bilan : 2020 est une année record pour la France avec **71.273 apiculteurs et apicultrices déclarés** en France et **31.791 tonnes de miel** produites !

Le Grand Est se place en 3^e position des régions productrices de France, grâce à une saison particulièrement propice à la récolte de miel de Sapin et de miel de Luzerne. En 2020, environ 15% de la production nationale de miel provenait du Grand Est !

- [Lien vers le bilan complet : Observatoire miel et gelée royale – France 2020 \(FAM\).](#)
- [Lien vers sa synthèse par ADA France](#)

Vous pouvez également consulter notre enquête technico-économique régionale (encadré page 6).

Le Grand Est est la 3^e région française pour le production de miel (en 2020)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale (FranceAgriMer/juin 2021)

5 articles sur le marché du miel en 2020

L'ITSAP a consacré sa dernière newsletter à la thématique "**Qualité des produits de la ruche - Marché du miel**". Ce travail est le fruit d'une collaboration entre Jacques Combes, un consultant indépendant et Cécile Ferrus, de l'ITSAP.

- [Importations de miel en France : l'Ukraine perd du terrain au profit de l'Espagne](#)
- [Marché du miel en France : une baisse des exportations confirmée en 2020](#)
- [La Chine perd le leadership des exportations à destination de l'Union européenne](#)
- [Qui sont les principaux pays européens actifs dans les échanges de miel ?](#)
- [Echanges de miels entre l'Union Européenne et la Chine : le grand déséquilibre](#)

Nouvel arrêté "Mention abeille"

Voici l'essentiel de la nouvelle version de cet arrêté sur l'utilisation de produits phytosanitaires :

- L'Anses réalise une évaluation des risques associés à l'utilisation des produits sur les cultures attractives en floraison. Si l'évaluation conclut à des effets inacceptable, aigu ou chronique sur les abeilles ou la survie et le développement des colonies => utilisation interdite en floraison et sur les zones de butinage.
- Si l'évaluation conclut à l'absence de risques : Utilisation dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil (selon éphéméride) et dans les 3 h qui le suivent.
- Étiquetage des produits : fin de la nomenclature mention « abeille ». Les produits non autorisés recevront la mention « Dangereux pour les abeilles. [...] » et les produits autorisés en floraison, la mention « Peut être dangereux pour les abeilles. [...] ».
- Une consultation publique s'est tenue sur la différenciation entre cultures attractives et non attractives. Liste de 14 cultures identifiées comme non-attractives sur la base du document guide de l'EFSA : *avoine, blé, épeautre, lentille, moha, orge, pois protéagineux et fourrager, ray grass, riz, seigle, soja, triticale, tritordeum et autres hybrides du blé, vigne*. Par défaut, les autres cultures sont considérées comme attractives et sont soumises aux dispositions de l'arrêté lorsque traitées en floraison.
- A noter (article 4 de l'arrêté) : « Lorsqu'un couvert végétal présent sous une culture pérenne il constitue une zone de butinage, celui-ci doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide. »

10

FORMIC PRO, nouveau médicament de lutte contre Varroa

Le médicament FORMIC PRO® rejoint la liste des médicaments autorisés dans la lutte contre Varroa. Il s'agit en quelque sorte d'un "MAQS nouvelle version", proposé par le même laboratoire (NOD Apiary). Ce médicament pour ruche à base d'acide formique à la même teneur en acide formique que le MAQS, la même forme de 2 bandes, la même durée d'emploi de 7 jours... Alors en quoi les deux médicaments diffèrent-ils ?

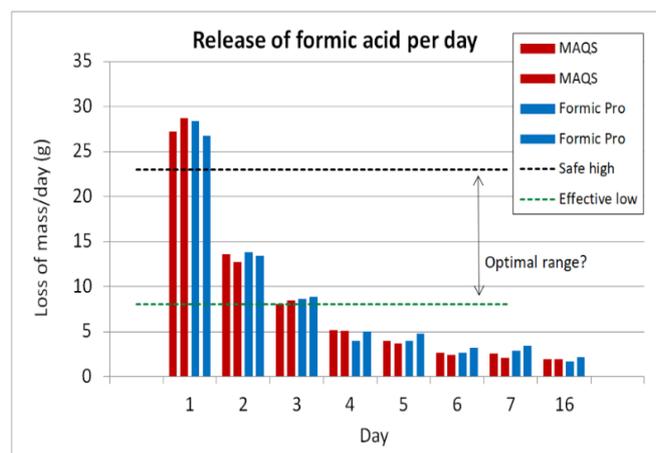
C'est le gel des bandes qui a été modifié pour améliorer la diffusion du principe actif ainsi que la durée de conservation (jusqu'à 2 ans) et les conditions de stockage ("endroit sec et frais, ventilé"). L'utilisation du médicament demeure soumise à des conditions de température (entre 10 et 29,5°C) et sur des colonies fortes (pas moins de 10 000 abeilles), hors de la présence de hausses à miel.

- [Fiche RCP Formic Pro](#) : Précautions, effets indésirables (pas de changements par rapport à la fiche RCP du MAQS)

Quelques précisions tirées du site de Randy Oliver (scientificbeekeeping.com) :

« *Formic Pro est beaucoup plus agréable à utiliser (que MAQS). J'étais curieux de savoir s'il y avait une différence de quantité ou de taux de libération d'acide formique entre MAQS et Formic Pro. J'ai donc placé deux bandes de chaque type dans une ruche à double profondeur de rayons étirés (avec une planche supérieure et une planche inférieure, mais sans abeilles) par temps de faible humidité (90°F), en pesant les bandes chaque jour.*

« *Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas de différence entre les deux types de bandes - chacune a perdu, au total, 65 g de poids (l'équivalent de 100 g d'acide formique à 65%). Ce taux de perte égal m'a surpris, car l'odeur de formique est beaucoup moins perceptible lorsque j'ouvre un paquet de Formic Pro qu'avec MAQS.*





3ème session du MOOC Abeilles et Environnement

Après le succès des deux premières sessions du MOOC « Abeilles et Environnement » au printemps 2019 et en novembre 2020, **une troisième session de ce MOOC est prévue du 3 janvier 2022 au 13 février 2022.**

Ce MOOC permet d'explorer tous les **enjeux environnementaux et sociétaux** associés aux abeilles. Il s'adresse à **tous les publics** : étudiant, apiculteur amateur ou professionnel, agriculteur, ou simple citoyen. Ce MOOC a mobilisé de nombreux partenaires dont l'ITSAP-Institut de

l'abeille qui a coordonné la réalisation de 2 des 5 modules proposés dans le MOOC : **Pratiques apicoles et Filière apicole.**

Les cours se suivent à distance, ils sont gratuits et ouverts à tous. Pour plus d'informations sur l'équipe pédagogique et le programme des cours, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Plus d'infos et Inscriptions](#)

11

Vols de ruche - informations et conseils

Afin de limiter les risques d'actes de malveillance, certains groupements de Gendarmerie nous donnent quelques conseils (Source : gendarmerie de la Drôme - Vigi-Agri 26).

Mise en place de "caméra chasse"

Ce dispositif doit être installé discrètement et sur le chemin d'accès à votre rucher de façon à pouvoir identifier tout passage (véhicule, personne). Couplé avec une carte SIM, ce dispositif peut également vous alerter à distance en temps réel. **Les images collectées sont prises en compte par les tribunaux en tant que preuve.** Aucune autorisation ni déclaration n'est nécessaire pour ce type de protection lorsqu'elle est placée dans un lieu privé.

Mise en place de puce GPS dans les ruches

Des puces GPS peuvent être dissimulées dans vos ruches (attention à l'autonomie du dispositif).

Marquage du matériel

Marquez l'ensemble des éléments de vos ruches avec des signes distinctifs. Ces marques doivent être inscrites de manière lisible et indélébiles, et sur une partie non amovible (ou non aisément remplaçable).

Prenez systématiquement en photo toutes ces marques de reconnaissance. Elles seront utiles aux enquêteurs si vous devez déposer plainte.

N'hésitez pas à prendre contact avec la brigade de Gendarmerie ou le commissariat de Police. Sollicitez le concours du Correspondant-sûreté ou du Référent monde agricole afin de vous accompagner au mieux dans la sécurisation de vos installations.

EN CAS DE VOL :

Avisez immédiatement la Gendarmerie afin que les enquêteurs puissent se rendre sur place pour effectuer les constatations.

Déposez plainte et fournissez aux enquêteurs tout élément de nature à orienter l'enquête (doute, suspicion) ou identifier vos ruches.

En cas de dispositif d'alerte avec levée de doute à distance, composez immédiatement le 17 et fournissez les éléments en votre possession : lieux des faits, description du ou des individus etc.

Flash' Abeilles : Bulletin d'information de l'ADA Grand Est

Rédaction : Commission « communication » ADA Grand Est

Internet :

www.adage.adafrance.org

www.facebook.com/ADAGrandEst/

Equipe technique :

Amélie Mandel - Coordinatrice, Ressources mellifères - amelie.mandel@adage.adafrance.org - 07 85 48 17 51

Alexis Ballis - Technicien apicole –

alexis.ballis@adage.adafrance.org - 07 89 68 04 38

Avec le soutien de la Région et de l'Europe :

